RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08372
Numéro SIREN : 513 576 546
Nom ou dénomination : MULTYS SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2014 sous le numéro de dépôt 69709

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 25-07-2014

N° DE DEPOT : 2014R069709

N° GESTION : 2014B08372

N° SIREN : 513576546

DENOMINATION : MULTYS SOLUTIONS

ADRESSE : 19 rue de Vienne TSA 10034 75801 Paris cedex 8

DATE D'ACTE : 25-06-2014

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Reconstitution de l'actif net

MULTYS SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège Social : 19, rue de Vienne – TSA 10034 – 75801 PARIS Cedex 08
513 576 546 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 JUIN 2014

N DEUX MILLE QUATORZE,

LE MERCREDI VINGT-CINQ JUIN,

)IX HEURES QUINZE MINUTES,

ssocié Unique de la société MULTYS SOLUTIONS, la société NEXITY LAMY, possédant l'intégralité des)0 actions composant le capital social et représentée par son Président, Monsieur Hervé DENIZE, après avoir acte que les sociétés KPMG S.A. et MAZARS S.A., Commissaires aux comptes titulaire, régulièrement voquées, sont absentes excusées :

A préalablement exposé ce qui suit :

nsieur Hervé DENIZE, Président de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat nnexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de ercice écoulé.

documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des Commissaires aux comptes, dans les délais ux.

RIS LES DECISIONS SUIVANTES :

QUIEME DECISION

ssocié Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qu'il vient d'approuver que capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

te décision est adoptée par l'Associé Unique.

IEME DECISION

ssocié Unique confère tous pouvoirs au JOURNAL LA LOI et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un ait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

te décision est adoptée par l'Associé Unique.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Monsieur Hervé DENIZE